

Demande de versement

Compte/dépôt

Numéro de client/portefeuille

Informations concernant le retrait

Montant à verser

 Montant maximal autorisé

Monnaie

 CHF EURO USD GBP AUD CAD**Preneur de prévoyance**

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, lieu

Pays

Etat civil

Adresse e-mail

Téléphone

Bénéficiaire

Au cas où le bénéficiaire ne serait pas la même personne que le preneur de prévoyance, les données du bénéficiaire suivantes ainsi que la signature authentifiée du preneur de prévoyance sont nécessaires.

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, lieu

Pays

Signature authentifiée du preneur de prévoyance/du bénéficiaire

Attestation officielle de la signature du preneur de prévoyance/du bénéficiaire**Authentications en Suisse:** commune, notaire, avocat (avec tampon, nom et signatures valables)**Authentications à l'étranger:** notaire, avocat, ambassade (avec tampon, nom et signatures valables)

Paiement

Votre avoir de prévoyance vous sera versé de façon anticipée dans les cas suivants:	
Motif du versement	Documents à remettre
<input type="checkbox"/> Je quitte définitivement la Suisse ou la Principauté du Liechtenstein ou je réside déjà hors de ces deux pays. *	- Attestation de départ de la commune de domicile suisse - Copie du passeport/de la carte d'identité avec signature lisible - Attestation de domicile actuelle de l'étranger, ne datant pas de plus de trois mois - Attestation selon état civil 1)
<input type="checkbox"/> Je suis frontalier et met un terme à mon activité salariée en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein.	- Confirmation écrite de l'abandon définitif d'une activité salariée en Suisse - Confirmation de restitution du permis de travail ou confirmation d'annulation du permis de frontalier - Copie du passeport/de la carte d'identité avec signature lisible - Attestation de domicile actuelle de l'étranger, ne datant pas de plus de trois mois - Attestation selon état civil 1)
<input type="checkbox"/> Je débute une activité lucrative indépendante en Suisse et ne suis plus soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire.	- Copie de l'actuelle décision de la caisse de compensation AVS (ne remontant pas à plus d'une année) - Document attestant l'activité indépendante en tant qu'activité principale (business plan, contrat de location de locaux commerciaux, contrats de travail des collaborateurs, contrats avec des clients, factures établies, matériel publicitaire, site internet, etc.) - Copie du passeport/de la carte d'identité avec signature lisible - Attestation de domicile actuelle, ne datant pas de plus de trois mois - Attestation selon état civil 1)
<input type="checkbox"/> Je reçois une rente d'invalidité AI complète et ne suis pas assuré en plus pour le risque d'invalidité.	- Copie de la décision de l'assurance fédérale d'invalidité concernant votre rente - Attestation de domicile actuelle - Attestation selon état civil 1)
<input type="checkbox"/> Retraite pour les hommes entre 60 et 70 ans, pour les femmes entre 59 et 69 ans. Seulement possible si le domicile est en Suisse.	- Copie du passeport/de la carte d'identité avec signature lisible - Attestation de domicile actuelle, ne datant pas de plus de trois mois
<input type="checkbox"/> Le preneur de prévoyance est décédé.	- Copie du certificat officiel de décès - Extrait actuel du registre de l'état civil - Copie du certificat d'héritier

* Condition requise: pas de maintien de l'autorisation de séjour en Suisse.

1) **Les personnes célibataires** doivent fournir un certificat d'état civil récent, datant de moins de trois mois.

1) **Les personnes mariées** doivent obligatoirement présenter une signature officiellement légalisée de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré (loi sur le partenariat)

1) **Les personnes divorcées ou ayant officiellement dissous leur partenariat** doivent présenter une copie intégrale du jugement de divorce ou de dissolution du partenariat enregistré ainsi qu'un certificat d'état civil récent, datant de moins de trois mois.

1) **Les personnes veuves** doivent fournir un certificat d'état civil récent, datant de moins de trois mois.

Autorisation pour un honoraire de conseil

Le preneur de prévoyance autorise la Fondation à verser une rémunération unique de _____ % de l'avoir de prévoyance ou CHF _____ à titre d'honoraires de consultation au bénéficiaire suivant:

Nom

Rue, n°

Code postal, ville

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance

Instructions de paiement

Virement d'argent

Adresse du titulaire du compte si l'adresse enregistrée auprès de la banque ne correspond à l'adresse du domicile.

Banque

SWIFT

Référence

Devise IBAN/Numéro de compte

Devise	IBAN/Numéro de compte

Devises étrangères

Vente des devises étrangères en CHF

Versement dans la devise d'origine

Frais

Veillez noter que, selon le motif du versement, des frais supplémentaires peuvent être dus. Les frais sont publiés en toute transparence dans le règlement actuel des frais, consultable sur notre site internet.

Déclaration

J'atteste de l'exactitude et de l'exhaustivité des indications mentionnées ci-dessus ainsi que des documents joints. Je donne l'autorisation à la fondation de prévoyance Liberty 3a («Fondation»), de procéder, si nécessaire, à d'autres vérifications.

Par la présente demande, je charge simultanément la Fondation de vendre mes titres. Le produit de la vente doit être crédité sur mon compte de prévoyance jusqu'au versement. Au cas où le versement ne serait pas validé ou que je retire ultérieurement la présente demande, le produit de la vente restera sur mon compte de prévoyance, sauf mandat écrit contraire de ma part. Un éventuel mandat de réinvestissement ou le retrait de la présente demande doit obligatoirement être effectué par écrit; toute autre forme n'étant pas contraignante pour la Fondation.

Signature

Lieu, date

Signature du preneur de prévoyance/du bénéficiaire

Confirmation du conjoint ou du partenaire enregistré en cas de versement en espèces

Nom

Prénom

Lieu, date

Signature du conjoint ou du partenaire enregistré

Un accord du conjoint ou du partenaire enregistré est uniquement requis dans les cas énumérés à l'art. 5. LFLP (déménagement à l'étranger, établissement à son compte). Si l'assuré est marié ou lié par un partenariat enregistré, le paiement en espèces ne peut intervenir qu'avec le consentement écrit de son conjoint ou de son partenaire.

Attestation officielle de la signature de la/du conjoint(e) ou du partenaire enregistré

Certifications en Suisse: commune, notaire, avocat (avec tampon, nom et signatures authentiques)

Certifications à l'étranger: notaire, avocat, ambassade (avec tampon, nom et signatures authentiques)

Visa du client